

Mr LEVET Jean-Louis
10-A Avenue du Marsan
40500 Saint-Sever

Le 19 Avril 2018, à Saint-Geours-d'Auribat

Objet : Réponse au rapport d'enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite au déroulement de l'enquête publique concernant notre demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière d'argile d'Arbageas, qui s'est déroulée du 29 février au Mars 2018,

et suite à votre procès-verbal faisant notamment état de remarques portées par la fédération SEPANSO des landes,

vous trouverez ci-dessous notre réponse aux observations et questions formulées.

Je vous prie d'agréer, Mr le commissaire enquêteur, mes plus sincères salutations.

Didier Monot
Directeur d'exploitation



QUESTIONS / REPONSES

2-2-1 (Suivi de le remise en état)

Remarque de la SEPANSO des landes :

« Il conviendra de prévoir un suivi afin d'éviter une colonisation par des espèces exotiques envahissantes. »

« La recolonisation naturelle mériterait un suivi si l'on ne veut pas une prolifération de robiniers... »

« Il convient à la fois d'utiliser de jeunes pousses et de prévoir une protection contre les chevreuils. »

Réponse du porteur de projet

Comme l'indique le dossier en page 305, un suivi à n+1, n+2 et n+5 de la remise en état sera effectué pour s'assurer de la bonne prise de la remise en état.

L'ensemble des éléments listés ci-dessus feront partie du suivi.

2-2-1 (Faune sauvage)

Remarque de la SEPANSO des landes :

«il convient de prévoir que le secteur soit classé en réserve naturelle volontaire ou à défaut en réserve de chasse. »

Réponse du porteur de projet

Imerys TC à la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains de carrière.

La société ne fait pas de droit de chasse sur les terrains en exploitation ou faisant partie d'un Arrêté préfectoral.

Par conséquent, aucune chasse ne sera autorisée sur les terrains.

2-2-1 (Linotte mélodieuse)

Remarque de la SEPANSO des landes :

« Il serait donc intéressant de suivre l'évolution de l'espèce dans le secteur »

Réponse du porteur de projet

Comme l'indique le dossier en page 302 (§ 5.7.2.7) la Linotte mélodieuse fait effectivement partie des espèces recensées qui feront l'objet d'un suivi régulier (tous les 3 ans).



2-2-1 (opérateur pour le suivi faune/flore)

Remarque de la SEPANSO des landes :

« Il serait bon que la Société Imerys fasse savoir à qui elle entend confier cette mission. »

Réponse du porteur de projet

Imerys TC s'engage à consulter des bureaux d'études au moment venu.

Cette consultation sera accompagnée d'un cahier des charges du suivi comportant les éléments suivants :

- Compétences requises
- Nombre de passage requis
- Méthodes d'inventaires : quadrats, transects, placettes, méthode pour les oiseaux (EFP ou IPA), prospections diurnes et nocturnes, outils nécessaires
- Espèces concernées : Linotte mélodieuse, amphibiens (dont ceux observés, dans l'ordre alphabétique : Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille de Pérez, Grenouille rieuse, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale, Salamandre tachetée, Triton palmé); Orthoptères dont les espèces à enjeu observées (Dectique à front blanc et Criquet tricolore), Odonates dont les espèces à enjeu observées (Agrion nain et Orthetrum brun)
- Habitats à suivre : prairies de fauche, milieux pionniers,
- Cartographie des contacts espèces et des habitats par un système SIG
- Comparaison entre l'état initial et l'état à 3 ans
- Evolution éventuelle des mesures.

2-2-2 (occupation humaine)

Remarque de la SEPANSO des landes :

« Question : est-ce qu'une (ou des habitations) proche(s) puise(nt) dans cette nappe qui va être impactée ? »

Réponse du porteur de projet

Aucune habitation proche ne puisse d'eau dans la nappe en question.

2-2-3 Conclusion

Remarque de la SEPANSO des landes :

« [...] l'avis de l'autorité environnementale n'a pas été mis en ligne sur le site de la préfecture. »

Réponse du porteur de projet

L'avis est disponible depuis Mars 2018 sur le site de la MRAE à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r303.html>

La préfecture a été informé de l'oubli et à mis en ligne l'avis sur son site à l'adresse suivante :

<http://www.landes.gouv.fr/enquete-publique-du-28-02-au-30-03-18-imerystc-a-a4339.html>

IMERYS TC

251, Route de Pontonx - F 40380 Saint-Geours-d'Auribat
Tél. : +33 (0)5 58 98 49 00 - Fax : +33 (0)5 58 98 96 85 - imerys-toiture.com

IMERYS Toiture est une marque commerciale de la société IMERYS TC
SAS au capital de 161 227 700 euros - SIREN : LYON RCS B 449 354 224
APE : 2332Z - TVA CEE : FR 43 449 354 224